Commune de QUETIGNY
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 avril 2023 à 19h00

ρρρ

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 29

ρρρ

Date de convocation
28 mars 2023

Date d'affichage
07 avril 2023

Président : R. DETANG, Maire

Présents : Mr R.DETANG, Mme I.PASTEUR, Mr M.JELLAL, Mme C.GOZZI, MM P.SCHMITT, M.LUCHIN, Mme P.BONNEAU, MM V.GNAHOUROU, K.SOUVANLASY, S.AWOUNOU, Mme E. PREIONI VINCENT, MM S.BOULOGNE, H. EL KRETE, Mmes V.BACHELARD, C.FROIDUROT, S.PANNETIER, MM M.BAMBA, J.THOMAS, B.MILLOT, Mme V.DOS SANTOS, MM S.KENCKER, R.MAGUET, G.DECLAS

Excusés : Mmes S.MUTIN (pouvoir à M.JELLAL), K.BOUZIANE LAROUSSI (pouvoir à P.SCHMITT), A.MALACLET (pouvoir à P.BONNEAU), Mr D.REUET (pouvoir à S. AWOUNOU), Mmes N.BINGGELI (pouvoir à E.PREIONI VINCENT), N.COMBELONGE (pouvoir à S.KENCKER)

Secrétaire de séance : Valentin GNAHOUROU

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Décision : **Unanimité**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le compte de gestion établi pour l'exercice 2022 par le Comptable assignataire de la Ville pour le budget principal de la Ville de Quetigny **présenté en annexe 2.**

MAIRIE DE QUETIGNY Côte-d'Or

Fait à Quetigny, le 05 avril 2023
Copie Certifiée Conforme,

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20230405-DG05042023CM03-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Rémi DETANG
Maire de Quetigny
Vice-Président de Dijon Métropole
Président de l'EPFL de Côte d'Or